

**COMPTE RENDU
DEREUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 février 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 28 février 2017 à 20 heures 30 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire
Selon l'ordre du jour suivant :

- *Projet de maison de services au public présenté par les responsables de LA POSTE*
- *Projet de classe ULIS à l'école de Lanta présenté par M. l'Inspecteur de l'Education Nationale*
- *Inauguration de la borne de recharge électrique*
- *Projet d'achat d'une épareuse*
- *Modification de la durée hebdomadaire de travail de l'agent de bibliothèque suite à avis du comité technique paritaire*
- *Indemnité de conseil du receveur municipal : régularisation 2014*
- *ESOF 2018*

Présents : Mmes et MM. LELE U Laurent, RANC Florence, OLIVIERO Carole PASTRE Gérard,, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, SICARD Didier, HUBERT Béatrice, MONTOYA Annie, QUERTAN Coralie TORNER Roxane, GLEYZES Frédéric, DIAZ Carine, DESCOTTE Martine, CASTELLE Frédéric, THOMAS Johann

Excusé : M. BOUSQUET Joël ayant donné procuration à M. MENGAUD Marc
Secrétaire de séance : Mme OLIVIERO Carole

En préambule à la réunion le compte rendu du 10 janvier 2017 est approuvé.

I – Projet d'implantation de maisons de services au public au bureau de poste de Lanta

M. MENGAUD laisse la parole pour la présentation de ce projet aux responsables de LA POSTE :

- M. Douires BELLAILA – Chargé de relations avec les élus – chef de projet évolution du réseau
- M. Eric LE BRIS – REDE – Délégué au développement régional – Délégué aux relations territoriales pour la Haute-Garonne.

En préambule à leur présentation, MM. BELLAILA et LE BRIS REDE excusent l'absence de Mme SOUCASSE – Directrice opérationnelle au bureau de poste de Saint Orens pour tous les bureaux du secteur.

M. LE BRIS-REDE expose à l'assemblée la structure des maisons de services au public dans les bureaux de poste. Il rappelle le maillage du réseau de LA POSTE à ce jour en précisant que le Groupe LA POSTE est une société à capitaux publics dépendant à 75 % à l'Etat et 25 % à la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est donc à part entière une entreprise publique. Le groupe est divisé en 5 branches :

- le réseau facteurs-courrier
- les colis express, tels que Chronopost
- la banque postale
- la branche numérique
- les réseaux et banques.

Ce sont également 17 134 points de contacts répartis en bureaux de poste – agences communales – relais poste.

La diversification des formes de présence postale relève du contrat 2014 -2016 établi entre le Groupe LA POSTE et l'Association des Maires de France. Ce contrat vient d'être reconduit pour trois années supplémentaires jusqu'en 2019. Les missions de services au public contribuent à l'aménagement du territoire :

- relais ESS : économie sociale et solidaire
- bureaux facteurs-receveurs
- maisons de services au public

Ces dernières consistent en la mutualisation de l'accès aux divers services dans les bureaux de poste en zone rurale. En Haute-Garonne 10 sites présentent les critères nécessaires pour cette implantation. Le cahier des charges définit qu'il faut 60 à 70 visites par jour – 24 heures d'amplitude d'ouverture au minimum. Cinq maisons de services au public sont déjà réalisées ou en voie de l'être : Cierp-Gaud, Cadours, Le Fousseret, Aurignac, Lanta. Les opérateurs susceptibles d'être représentés dans ces structures sont au nombre de 8 : parmi eux il y a Pôle Emploi, la CAF, la CARSAT, la MSA, etc. La collectivité peut si elle le souhaite ajouter des opérateurs plus locaux comme ENEDIS. M. THOMAS soulevant la question de la liberté du choix d'opérateur locaux, demande comment a été fait le choix à LANTA. Les responsables de LA POSTE précisent que les 10 sites pour la Haute-Garonne ont été choisis avant le contact avec les opérateurs. Deux opérateurs relevant du social ou de l'emploi sont obligatoires. A la question de M. THOMAS demandant quel est le statut du personnel M. BELLAILA répond que la moitié relève du statut de la fonction publique et l'autre moitié de contrats de droit privé. Dans le cadre de la mise en œuvre des maisons de services au public, le personnel du guichet suit des formations à la CAF, à Pôle Emploi et auprès des autres opérateurs qui seront représentés. A cet effet, M. CASTELLE soulève pour le bureau de poste de LANTA la question du présentiel à savoir le nombre d'agents, l'amplitude horaire d'ouverture, le taux de fréquentation de 70 personnes / jour et la possibilité d'horaires élargis. MM. LE BRIS-REDE et BELLAILA répondent que le taux de fréquentation résulte d'une moyenne établie sur trois mois. L'amplitude d'ouverture est de 30 heures. Il a été relevé que la fréquentation a baissé de 7 % et il est proposé de réduire l'amplitude d'ouverture d'une demi-journée ce qui la portera à 27 h 30 par semaine occasionnant ainsi la fermeture sur une ½ journée. M. CASTELLE demande si l'on peut adapter les horaires d'ouverture en fonction des jours où l'affluence est plus importante après le constat que les jours les plus fréquentés sont le lundi et le samedi et les moins fréquentés étant le mercredi et le jeudi. MM. LE BRIS-REDE et BELLAILA précisent que l'installation d'une maison de services au public est la garantie de la pérennisation du bureau de poste de Lanta, du maintien de l'amplitude horaire d'ouverture et que cela entraînera une hausse de la fréquentation. Mme TORNER évoquant la qualité des renseignements demande si ce sont les partenaires qui décident du niveau à mettre en place, MM. LE BRIS-REDE et BELLAILA précisent qu'il s'agit de points relais ou d'accompagnement dans les démarches, d'aide à l'utilisation de l'outil numérique. Pour le bureau de LANTA, la CAF et la CARSAT se sont d'ores et déjà positionnées. A la question de M. THOMAS demande quel est le délai de mise en place il est précisé à l'issue de la phase de travaux d'aménagement. M. CASTELLE soulève le problème de la gestion de l'afflux et Mme DIAZ celui de la confidentialité. A la question de M. CASTELLE demandant s'il est possible de mettre des coffres pour la récupération des colis, il est répondu par la négative car il faudrait au moins un volume de 80 colis / jour. MM. LE BRIS-REDE et BELLAILA précisent que le coût de fonctionnement d'une maison des services au public est de 32000 € / an dont 8000 € à la charge de l'Etat, 8000 € à la charge des opérateurs et 16 000 € sur le fonds postal de péréquation des collectivités locales au niveau de l'Etat.

A l'issue de cet exposé et de cet échange, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'installation d'une maison de services au public au bureau de de poste de LANTA et donne son accord pour l'aménagement des locaux et la participation de la commune.

M. CASTELLE fait remarquer qu'il serait intéressant d'aborder ce projet du point de vue de l'intercommunalité. M. LELEU précise qu'il y a déjà une réflexion en ce sens. M. MENGAUD évoque l'intérêt d'accepter en l'état et de constituer en parallèle un dossier au niveau de l'intercommunalité.

M. CASTELLE demande ce qu'il advient du service courrier qui devait être délocalisé. M.

MENGAUD répond qu'il resterait à LANTA dans les locaux actuels suffisants car le volume de courrier colis diminue. M. THOMAS demande si du fait de l'augmentation de la surface des locaux, il y aura également augmentation du loyer.

Le support de présentation du dispositif de maisons de services au public proposé par MM. BELLAILA et LE BRIS-REDE est joint en annexe.

II – Ouverture d'une classe ULIS à l'école élémentaire de LANTA .

M. MENGAUD laisse la parole à M. ORTALA, Inspecteur de l'Education Nationale.

M. ORTALA rappelle que la circonscription dont il a la charge comprend 6000 élèves et 350 enseignants. Il évoque le maillage actuel des classes ULIS (unité locale d'intégration scolaire) dans la circonscription qui rend nécessaire la création d'une nouvelle classe sur le secteur LANTA-CARAMAN. Il précise que seule une grande école peut accueillir cette structure ; l'école de LANTA présente tous les critères pour cela. La classe ULIS projetée à LANTA aura pour vocation d'accueillir des enfants présentant un handicap cognitif occasionnant des difficultés d'apprentissage. Il ne s'agit pas de handicaps lourds. A la question de Mme DIAZ demandant si cela peut évoluer, M. ORTALA répond non. Il précise que l'effectif d'une classe ULIS est de 12 élèves géré par un enseignant spécialisé et une auxiliaire de vie scolaire collective (AVS). Pour certaines matières, les enfants pourront toutefois participer à des cours dans d'autres classes. Les enfants accueillis en classe ULIS sont affectés et orientés par la MDPH. Répondant à la question de Mme TORNER, il précise que la classe ULIS fonctionne comme une classe unique pluri-niveaux. L'ouverture d'une classe ULIS à LANTA permettra de mieux gérer l'accueil des enfants concernés sur le territoire. A la remarque de Mme DESCOTTE relative au coût, M. ORTALA répond qu'il est possible pour la commune d'affectation de demander une participation aux communes de résidence des enfants. A la question de M. THOMAS demandant si l'école de LANTA a la capacité d'accueillir cette structure, M. ORTALA répond qu'à ce jour deux locaux sont disponibles. Mme TORNER évoquant le besoin d'encadrement supplémentaire sur le temps périscolaire, M. ORTALA précise que les enfants arrivent en taxi au moment de la classe et repartent par le même moyen après la classe. Mme DIAZ demande si l'on sait qui est l'enseignant spécialisé affecté sur ce poste. M. ORTALA répond que le poste sera mis prochainement au mouvement. M. THOMAS demande si les locaux concernés sont utilisés à ce jour, Mme TORNER répond qu'actuellement ils sont occupés par le périscolaire pour les temps de NAP. M. ORTALA répondant à M. THOMAS précise que les enfants sont affectés dans les classes ULIS du territoire par la MDPH qui agit selon l'intérêt de chaque enfant. M. THOMAS demandant s'il y a un délai pour la décision, M. ORTALA répond le plus vite possible pour finaliser une ouverture de la classe à la rentrée de septembre 2017. M. MENGAUD demande aux membres du Conseil Municipal leur avis sur ce projet. Mme TORNER et Mme DIAZ précisent que la commission scolaire est favorable cependant elle tient à souligner qu'une convention de partage des locaux est indispensable notamment pour le déploiement des activités périscolaires surtout en cas d'ouverture d'une autre classe. Mme DESCOTTE fait remarquer que la nouvelle école est déjà trop petite. A la remarque de M. GLEYZES sur la possibilité d'une surcharge de travail notamment pour le temps cantine, Mme DESCOTTE répond qu'il faudra renforcer l'encadrement. Si les effectifs augmentent trop, il faudrait envisager un retour à deux services pour le repas, moins confortable. A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour l'ouverture de la classe ULIS à l'école de Lanta.

A l'issue de cette question, Mme TORNER évoque les difficultés rencontrées par la commission scolaire et propose aux membres du conseil municipal une réunion le 6 mars à 20 heures pour faire part de ces difficultés.

Mme DESCOTTE informe le conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Crédit Agricole pour les «Trophées de la Vie Locale », le service périscolaire a concouru et remporté le 1^{er} prix, soit 600 euros pour son projet « Amélioration du cadre de vie de l'enfant dans son école » Objectif du projet : « sensibiliser l'enfant à l'éco-citoyenneté ». Projet collectif porté par le périscolaire avec comme acteurs : les enfants, les animateur du périscolaire, l'intervenante des Jardins Partagés, le Club du Troisième Age, le service technique municipal, le SIPOM, les parents d'élèves, les élus de la commission scolaire. Le prix sera remis lors de l'assemblée générale du Crédit Agricole.

III- inauguration de la borne de recharge électrique pour véhicules

M. MENGAUD invite le conseil municipal à l'inauguration de la borne de recharge électrique pour véhicules de Lanta fixée au 11 mars 2017 à l'initiative de de M. Pierre IZARD, président du SDEHG. M. CASTELLE demande si la borne est en fonctionnement, M. MENGAUD répond oui.

IV – Projet d'achat d'une épareuse

M. ALBERTON rappelle que la commune dispose d'un broyeur d'accotement qui est vétuste et qu'elle ne dispose plus du tracteur adapté pour son fonctionnement. Il propose vendre l'équipement vétuste et de le remplacer par une petite épareuse tout à fait adaptée pour l'entretien des haies, talus et bords de voie en agglomération. Le prix de cet équipement est évalué entre 5000 et 7500 euros sur lequel la commune pourrait obtenir une aide représentant 30 à 35 % du prix. A la question de M. CASTELLE demandant le volume d'heures d'utilisation de cet équipement. M. MENGAUD répond qu'il y a une nécessité de 2 à trois passages par année selon les lieux à traiter et à la question de M. THOMAS demandant quelle distance à traiter cela représente, M. MENGAUD précise 15 km environ. M. MENGAUD précise que le coût de revient de l'acquisition serait d'environ 2000 à 2500 euros après la vente de l'ancien matériel et l'obtention de l'aide départementale. A l'unanimité le conseil municipal autorise M. ALBERTON à effectuer des démarches et obtenir des devis en vue de l'acquisition d'une épareuse.

V – augmentation de la durée hebdomadaire de travail pour le poste d'agent de bibliothèque

Au cours de sa séance du 21 décembre 2016, le conseil municipal avait décidé d'augmenter de 3 heures la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent de bibliothèque passant de 25 à 28 heures hebdomadaires. Cette décision a été transmise au Comité Paritaire du Centre de gestion de la fonction publique de Haute-Garonne qui a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal par 15 voix pour – 0 voix contre – 4 absentions donne acte de la fermeture du poste à 25 heures hebdomadaires et entérine l'ouverture du poste à 28 heures hebdomadaires.

VI – Indemnité de conseil au comptable du Trésor.

M. MENGAUD précise qu'il s'agit d'une régularisation portant sur l'année 2014. A la question de M. CASTELLE demandant qui en bénéficie et si elle est nominative, M. MENGAUD répond le précédent Receveur. M. THOMAS déclare que le versement de cette indemnité n'est pas obligatoire. A la question de Mme MONTROYA demandant le montant, M. MENGAUD répond 746 €. Le Conseil Municipal approuve le versement de l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal pour 2014 par 13 voix pour – 0 voix contre – 6 abstentions.

VII – ESOF 2018

Mme RANC rend compte du travail de son groupe de scientifiques Lantanais depuis une année. ESOF (Euroscience Open Forum) est une biennale européenne des sciences. En 2018 elle se déroule pour la première fois en France en particulier à Toulouse et la période ESOF 2018 à Toulouse est début Juillet 2018. Il y a en parallèle des projets portés par des universités, la cité de la sciences, ... La mairie de Lanta a déposé un dossier et a été labellisé en décembre 2016 pour faire participer les lantanais et les communes du lauragais à cet évènement.

La candidature de la mairie est constituée de 5 projets avec chacun un porteur de projet qui est un/une scientifique Lantanais/Lantanais avec :

- Projet Astrophysique : pour mieux comprendre les mystères de l'Univers qui nous entoure, porteur du projet isabelle Ristorcelli, CNRS avec l'aide de Patrick Saunal (AIRBUS)
- Projet Environnement : Pour mieux comprendre comment faire pour minimiser notre empreinte écologique...avec Laurent Hergot (ingénieur EDF) assisté par 2 doctorants.
- Projet sur l'économie avec Jean Pierre Florens Professeur de mathématiques, Université Toulouse Capitole.

- Les infections sexuellement transmissibles et HIV : Lanta en France et Lanta au Bénin avec Simone Laynet, en association avec l'INSERM et l'association ACT UP.
- La pluriactivité dans le monde rural : évolution du monde rural avec Raymond Dupuy, professeur à l'université Jean Jaurès.

Avec un volet sur "les femmes et la sciences" et des conférences avec la participation de Mme Jeandel célèbre océanographe toulousaine et des associations comme les femmes et la science, elles bougent. Mme Jeandel fera une conférence à Lanta le 9/09/2017.

La mairie a comme partenaires INRA, INSA, INSERM, la METEO, INSERM, le RECTORAT, ... La mairie de Lanta a des partenaires privilégiés comme le lycée de saint Orens et le collège de Saint pierre de Lages avec la réalisation de projets communs. La mairie de Lanta est en partenariat avec le rectorat pour informer les collèges et lycées du lauragais (de saint Orens à Villefranche du Lauragais). La planification de toutes les conférences est en cours avec le groupe de travail et sera diffusée aux Lantanais et à tout le lauragais.

Mme RANC précise que LANTA est la seule commune en France ayant été labellisée.

M. THOMAS prend la parole pour aborder le thème des femmes et du sport et inviter les membres du conseil municipal à assister au match de rugby féminin du 26 mars 2017 à Toulouse.

La séance est levée à 23 H 50.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'Ranc', 'Decotte', and 'Dupuy'.

ANNEXE

Support de présentation des maisons de services publics élaboré par LA POSTE

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC DANS LES BUREAUX DE POSTE



Février 2017



17134 points de distribution du Réseau La Poste
à fin décembre 2016



8 835 Bureaux de Poste



5 948
Agences
Postales
Communales



2 351
Relais-Poste

Une expérience reconnue en terme de mutualisation avec les Agences Postales Communales (APC) et les Relais Postes (RP)

Depuis deux décennies, La Poste a engagé un processus de mise en place de partenariats soit avec les collectivités territoriales (sous forme d'Agence Postale Communale), soit avec les commerçants (sous la forme de Relais-Poste) pour la plus grande satisfaction des élus, des clients et des partenaires

(95 % des élus satisfaits de leur point partenaire mutualisé
TNS SOFRES 2016)



Les nouvelles formes de mutualisation postale

Le contrat de présence postale 2014-2016 a ouvert la voie à l'innovation et la mutualisation de services en est un axe prioritaire.



Relais ESS



1 000 Bureaux Facteur Guichetier
(à horizon fin 2017)



Mutualisation de l'accès aux services
dans 1000 bureaux de poste

**Il existait 360 Maisons de services au public labellisés.
La Poste y est très peu présente
car dans plus de 92% des communes concernées,
il y a déjà un point de contact de La Poste
(un bureau de poste pour plus des trois quart).**



3



LA POSTE

Mutualisation de l'accès aux services dans des bureaux de poste

Le PDG du Groupe La Poste a proposé à l'Etat l'accueil de 1 000 « Maisons de Services au Public » en rural et dans les zones de montagne en s'appuyant sur le réseau historique des bureaux de poste et en y associant la puissance du numérique.

Le modèle économique du réseau postal et son SIEG (Services d'intérêt économique général) partiellement compensé offrent la possibilité de proposer des conditions de financement d'un niveau très inférieur aux moyens qui devraient être mobilisés pour la création ex-nihilo d'une « Maison de Services au Public ».

**Avec cette proposition,
La Poste confirme
son engagement
vis-à-vis des territoires**



4



LA POSTE

500 sites

- Le **24 juin 2015**, Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a confirmé en **Conseil des Ministres** le lancement de la phase opérationnelle du **partenariat avec le Groupe La Poste**.
- En concertation avec les élus locaux, La Poste a proposé une liste de **500 sites**.
La proposition de La Poste reste **valable jusqu'à fin 2016**.
Les **bureaux de poste ne verront pas leur situation évoluer** durant cette période.
- **Sous l'autorité du Préfet, la concertation s'est engagée avec les collectivités et les opérateurs.**



5



Une offre de services déclinée sur 3 niveaux de prestations

L'offre de services sera déclinée sur 3 niveaux de prestations :

- 1. Offre « Information »** : via l'utilisation d'outils numériques et avec un accompagnement du guichetier.
- 2. Offre « Mise en relation physique »** : accueil de permanences d'opérateurs sur le temps d'ouverture du bureau de poste, constitution de dossiers administratifs de complexité moyenne et/ou élevée.
- 3. Offre « Transactions »** : opérations nécessitant l'utilisation de la caisse du bureau de poste.



6



Une offre adaptée aux territoires ruraux et de montagne

Cette offre de service est caractérisée par 4 éléments clés modulables en fonction des niveaux de services attendus par les opérateurs (1 2 3)



Un accueil professionnel

- 1 Un accueil de premier niveau : orientation, médiation et accompagnement sur « l'offre de service en ligne des opérateurs »
- 1 Une aide à la mise en relation
- 2 Un accompagnement sur les dossiers complexe en option
- 3 Une fonction de caisse pour transactions financières



Un espace privilégié

- 1 Un îlot « Services au public » aménagé et dédié à la consultation des services en ligne des opérateurs partenaires de la MSAP sur le site
- 2 Un espace fermé ou isolé avec une zone de confidentialité au sein du bureau de poste pour que les opérateurs puissent y tenir des permanences ou recevoir des rendez vous



Un matériel adapté

- 1 Un mobilier spécifique + 2 chaises + paravent (cf. Annexe 1)
- 1 La mise à disposition du public d'un matériel informatique (PC, imprimante multifonction, et connexion wifi)
- 1 La mise à disposition d'une tablette pour le guichetier : support collaboratif et interactif avec opérateurs et selon demande outil de visio-conférence



Une exposition valorisante

- 1 Une signalétique cohérente pour orienter les usagers
- 1 Une valorisation des partenaires
- 1 Des actions de communication ponctuelles

7

Organisation espace client

- Un espace spécialement dédié à l'accueil et pouvant servir aux opérations longues
- Un mobilier permettant une approche clients simple, basée sur l'écoute et la pédagogie



8

Le financement

3 sources de financement potentiel pour le 1^{er} niveau de prestations :

- **25 % État** (8 k€/an/site) : à travers l'augmentation du fonds de Péréquation
- **25 % opérateurs nationaux** (8 k€/an/site) : à travers le fonds abondé par les opérateurs nationaux (MSA, CNAMTS, CNAF, CNAV, Pôle Emploi, GRDF). La Poste percevra en retour le financement de leur participation au prorata des mutualisations réalisées. Au local, ils n'ont pas à payer sauf s'ils souhaitent une prestation de niveau 2
- **50 % collectivités locales** (16 k€/an/site) : financement pris sur la part des collectivités locales sur la part B du fonds de péréquation pour 2015 et 2016.

À cela s'ajoute le financement des **opérateurs locaux** :

- pour le niveau 1 de prestation (information) : 80 €/mois/site
- pour le niveau 2 de prestation (permanence) : 50 €/demi-journée/site



9



Le calendrier

- **Fin 2016** : 500 bureaux de poste labellisés « Maisons de Services au Public ».
- **Début 2017** : Finalisation du déploiement des dernières « Maisons de Services au Public ».



10

